

ENGAGEMENTS POUR LA BIODIVERSITÉ À 2030

	2023	2025	2030
RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT			
Analyse de Cycle de Vie avec les critères de biodiversité des méthodes les plus matures	100 % des nouveaux produits	produits : 100 % services: Pilote	100 % des nouvelles gammes commercialisées

	2023	2025	2030
MATIÈRES PREMIÈRES			
Caoutchouc naturel utilisé par le Groupe évalué « sans déforestation » ⁽¹⁾ Opérations directes et fournisseurs <i>N.B. En cours d'évaluation par act4nature international</i>	9 % ⁽²⁾	50 % of the volume used	100 % of the volume used
Réduction de l'utilisation de pesticides dans l'hévéaculture ⁽³⁾ Opérations directes et coentreprises <i>N.B. En cours d'évaluation par act4nature international</i>	-58 %	-50 %	-70 % vs. 2019
Evaluation des politiques et pratiques des fournisseurs de matières premières ⁽⁴⁾	Approche en cours de définition	Pilote	80 % des fournisseurs

	2023	2025	2030
SITES DE PRODUCTION ET DE RECHERCHE			
Plan de gestion de la biodiversité adapté aux enjeux locaux	16 sites	au moins 15 sites	100% des sites
Zéro produit phytosanitaire pour les espaces extérieurs ⁽⁵⁾	22 sites	au moins 30 sites	100% des sites

(1) Critères de référence de l'évaluation « Sans déforestation » : selon les définitions et exigences du règlement EUDR (European Union Deforestation-free Regulation)

(2) Chiffre calculé sur la base des volumes de 2023 par fournisseur, à partir desquels les volumes sans déforestation sont calculés proportionnellement aux hectares évalués. La segmentation de la chaîne d'approvisionnement (par exemple, volume provenant de grandes plantations ou de petits exploitants) par usine est déclarée sur la base de l'année N-1. Les reportings ultérieurs adopteront une approche de ségrégation, c'est-à-dire, que seuls les volumes entièrement ségrégués seront déclarés comme étant exempts de déforestation au cours des années suivantes.

(3) Année de référence 2019.

(4) Autres que caoutchouc naturel. Les impacts des matières premières sont identifiés grâce aux Analyses de Cycle de Vie (ACV). L'objectif est de connaître les pratiques de nos fournisseurs relatives à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes dans l'exercice de leurs activités, et ainsi d'évaluer la présence de risques et la nécessité éventuelle d'actions de remédiation.

(5) Remplacement des pesticides et des engrais par des méthodes mécaniques combinées à d'autres solutions alternatives.